



Paris, le 29 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Zones défavorisées : la FNSEA ne lâchera rien

Les annonces du Président de la République jeudi à Saint-Genès-Champanelle ont suscité une forte inquiétude des territoires qui ne seraient plus reconnus « zones défavorisées ».

De nombreux territoires de polyculture élevage, de zones intermédiaires, de marais ... dont les handicaps naturels sont évidents, ne peuvent se satisfaire de la réponse faite par le gouvernement : une transition de 2 ans, ce n'est jamais qu'organiser sur 2 ans une perte financière catastrophique pour l'équilibre économique des exploitations concernées ! Leur proposer en compensation des MAEC, c'est au mieux de l'ignorance, au pire de la provocation. Faut-il rappeler qu'il a fallu 4 ans pour négocier avec le précédent ministre, une MAE polyculture-élevage qui s'avère inapplicable tellement son cahier des charges est éloigné de la réalité des exploitations !

Quelle déception ! Nous attendions de l'Etat une position courageuse tant à Bruxelles qu'à Bercy ! A Bruxelles pour négocier politiquement les moyens d'éviter une application « couperet » de règles juridiques et techniques ; à Bercy pour respecter les engagements budgétaires pris en 2013 afin d'apporter les contreparties nationales aux crédits européens !

La FNSEA porte pour sa part une position courageuse et cohérente pour la révision de ce zonage. Elle se bat pour un zonage structurel (il sera opérationnel pendant plusieurs décennies), donc un zonage nécessairement indiscutable et juste. La reconnaissance du statut « zones défavorisées » est certes une condition d'éligibilité à l'ICHN mais elle pourrait aussi permettre demain de prioriser d'autres formes de soutiens, comme les investissements.

La FNSEA est au côté des territoires injustement traités. Elle ne lâchera rien !

Contact presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@fnsea.fr

 [@FNSEA](https://twitter.com/FNSEA)  [laFNSEA](https://www.facebook.com/FNSEA)  [laFNSEA](https://www.youtube.com/FNSEA)